

# L'intérêt de l'argent

---

*Frédéric Passy*

*Annexe à l'Histoire d'une pièce de 5 francs et d'une feuille de papier*

MATHIEU. – Bonjour, père Jacques, ça va-t-il ce matin ?

JACQUES. – Comme vous voyez, père Mathieu, pas trop bien. Je rentre de faire mon marché pour alimenter la boutique ; les ménagères vont venir, et je n'ai pas trouvé grand' chose. Les légumes sont hors de prix, et les fruits sont rares ; je ne sais vraiment pas comment je vais faire.

MATHIEU. – Bah ! votre fils est actif et débrouillard. Il n'est pas encore tard ; renvoyez-le à la halle avec votre carriole, il vous rapportera des provisions.

JACQUES. – Bon ! C'est facile à dire ; mais mes chevaux sont fatigués, et je veux pas les crever. D'autant qu'ils ne sont pas à moi, vous savez. Je les loue à Antoine ; même qu'il me les fait payer diantrement cher. Des rosses, qui ne valent pas trois cents francs à elles deux, j'en suis responsable, et il faut lui payer deux francs par jour ; cela fait plus de sept cents francs pour l'année. Avec cette somme-là je pourrais en acheter, qui seraient à moi et je n'aurais plus de louage à payer.

MATHIEU. – C'est juste. Et si on vous la trouvait cette somme ?

JACQUES. – Si on me trouvait sept cents francs ?

MATHIEU. – Oui, sept cents francs en bonnes espèces.

JACQUES. – Oh ! celui qui me ferait cette trouvaille me rendrait un fameux service.

MATHIEU. – Et vous lui en rendriez bien un à votre tour, pour la peine, père Jacques ?

JACQUES. – Je crois parbleu bien ! Il faut obliger ceux qui vous obligent.

MATHIEU. – Eh bien ! je vous les prête, moi, les sept cents francs ; mais à une condition, ou plutôt à deux conditions : Vous me ferez, pour rentrer mes foins, trois ou quatre journées de travail avec vos chevaux et votre carriole.

JACQUES. – Bon ! qu'à cela ne tienne. Et on boira un coup ensemble de bonne amitié. Et l'autre condition ?

MATHIEU. – L'autre condition ? Vous me paierez, jusqu'au remboursement, six francs par mois à titre d'intérêt.

JACQUES. – Six francs par mois ! Soixante-douze francs par an, pour sept cents francs ! Mais ça fait plus de 10 % ça ! Vous êtes un fameux usurier, vous, père Mathieu !

MATHIEU. – Oui, je sais bien que le Code civil, qui a été fait par des gens sages, à ce qu'il paraît, a décidé qu'on était un usurier quand on prêtait de l'argent à plus de 5 ou de 6 %, suivant les cas. Il paraît qu'on ne l'est pas quand on prête des chevaux à 100 ou 200 %, comme les vôtres. Mais il faut protéger les emprunteurs contre les prêteurs. Elle est jolie la morale de votre Code civil et intelligente !

JACQUES. – Mais des chevaux et de l'argent, c'est pas la même chose.

MATHIEU. – C'est juste. Seulement avec de l'argent on peut se procurer des chevaux ; et avec des chevaux, on peut se procurer de l'argent ou en gagner. Bonnet blanc ou blanc bonnet, voyez-vous. Ce que j'en faisais, c'était pour vous faire faire une bonne affaire, en en faisant une petite que je ne trouvais pas mauvaise. Cela ne vous va pas. Continuez à payer 100 % de peur d'en payer 10 ; et faites beaucoup d'opérations comme celle-là. Vous êtes sûr de prendre le chemin de la fortune.